



**École Saint-Barthélemy**

**Date de révision : 9 janvier 2026**



École Saint-Barthélemy  
Programme primaire de l'IB

Pavillon Sagard  
7400, rue Sagard  
Montréal, Québec H2E 2S9  
Téléphone : 514-596-4858

## INTRODUCTION

L'inclusion scolaire désigne une approche éducative qui vise à garantir à tous les élèves, quels que soient leurs besoins, leurs capacités, leurs origines, ou leurs particularités, un accès équitable à l'apprentissage et à la participation dans un environnement scolaire commun. Elle repose sur le principe que chaque élève, avec ou sans besoins spécifiques, a le droit de faire partie intégrante de la communauté scolaire, en bénéficiant des aménagements et des soutiens nécessaires pour développer pleinement son potentiel tout en favorisant le respect de la diversité et la coopération entre pairs.

L'inclusion est une valeur éducative commune à l'IB et au programme national de notre établissement scolaire. C'est « un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. [...] L'inclusion est facilitée dans une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire. »<sup>1</sup>

L'approche individualisée préconisée par le MEQ se fait par une réponse aux besoins de chaque élève qui doit s'appuyer sur une évaluation qui permet de connaître non seulement les difficultés, mais aussi les acquis et les capacités de chacun.<sup>2</sup>

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.<sup>3</sup> Notre école prône l'équité, le respect de la diversité et la nécessité d'une adaptation pour permettre à chaque élève de réussir dans un environnement inclusif.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes qui guident la présente politique sont le respect des diversités (culturelles, sociales et individuelles), l'égalité d'accès aux ressources éducatives et la promotion du respect mutuel et de la collaboration entre élèves, enseignants et familles.

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Ce document a pour intention de présenter les normes et modalités qui permettent de soutenir tous les élèves. Il a pour objectif de préciser les lignes directrices en lien avec la prévention, l'intégration, la différentiation, l'évaluation, l'adaptation des services éducatifs et la responsabilité partagée des différents acteurs. À la fin du document, plusieurs stratégies d'enseignement possibles sont proposées.

## PRÉVENTION ET IDENTIFICATION DES BESOINS

« La prévention constitue donc la première voie d'action à privilégier pour obtenir des résultats durables et elle doit se faire avec l'aide de l'ensemble des partenaires, particulièrement celle des parents. Deux aspects de la prévention méritent notre attention, la création d'un environnement favorable aux apprentissages et à la réussite ainsi qu'une intervention rapide, dès les premières manifestations des difficultés.

<sup>1</sup> Organisation du Baccalauréat International (2019) - *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*. Genève Suisse. p. 2.

<sup>2</sup> Organisation des services éducatifs aux élèves à risque et EHDA (2007) -

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/19-7065.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf)

<sup>3</sup> Loi sur l'instruction publique (2020). Article 36





Les exigences de l'apprentissage ainsi que les contraintes liées à la vie en groupe font ressortir les différences entre les élèves ainsi que les besoins de soutien pour assurer la réussite. Par ailleurs, certains moments de la vie scolaire sont susceptibles de susciter chez les élèves une plus grande vulnérabilité. »<sup>4</sup>

À l'école St-Barthélemy, nous avons à cœur d'aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Voilà pourquoi, en cas de nécessité, l'école St-Barthélemy n'hésite pas à mobiliser son équipe complémentaire et à faire appel aux professionnels et complémentaires.

L'IB identifie quatre principes de bonnes pratiques auxquelles nous adhérons. Ces pratiques encouragent l'égalité des chances et touchent davantage les élèves qui ont des besoins spéciaux<sup>5</sup>.

1. L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi.
2. La valorisation des connaissances antérieures.
3. L'étayage (aides visuelles, démonstrations, mises en scène, petits groupes de collaboration structurés, adaptation du langage de l'enseignant, etc.).
4. L'élargissement du champ de connaissances.

Il arrive que pour certains élèves, on doive mettre en place différentes mesures de flexibilité, d'adaptations ou de modifications<sup>6</sup> lors de l'évaluation des apprentissages pour permettre à ces derniers de réussir. Certains élèves ont donc le droit à des outils ou à de l'aide supplémentaire lors des évaluations. Ces informations se retrouvent dans le plan d'intervention de l'élève.

### **INCLUSION ET SOUTIEN AUX BESOINS SPÉCIFIQUES**

Bien que les élèves de notre école soient admis en fonction de leur profil d'apprenant, du préscolaire jusqu'à la 6<sup>e</sup> année, certains d'entre eux présentent parfois des besoins particuliers. Ces élèves sont intégrés dans les classes régulières, et diverses mesures peuvent être mises en place pour répondre à leurs besoins. Ces mesures peuvent être consignées dans un plan d'intervention ou appliquées de manière informelle, selon le cas. Elles peuvent également être utilisées de façon ponctuelle ou régulière, en fonction de la situation.

### **ADAPTATION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

L'adaptation des services éducatifs, à l'école St-Barthélemy, se fait en concertation en fonction des services disponibles à l'ensemble des élèves et des services adaptés plus spécialisés. Quel que soit le moyen choisi, l'adaptation requiert une attitude d'ouverture face à la différence ainsi que de la créativité dans la recherche d'ajustements possibles permettant de respecter les besoins particuliers des élèves.

<sup>4</sup> Extrait et adapté de Gouvernement du Québec (1999). *Politique de l'adaptation scolaire. Une école adaptée à tous ses élèves. Prendre le virage du succès.* Ministère de l'Éducation.

<sup>5</sup> Organisation du Baccalauréat International (2016) - *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB.* Genève Suisse. p. 12.

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec. (2011). *Considérations pour établir les mesures d'adaptation à mettre en place en situation d'évaluation. Document de soutien.* Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Direction de l'adaptation scolaire.





École Saint-Barthélemy  
Programme primaire de l'IB  
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard  
Montréal, Québec H2E 2S9  
Téléphone : 514-596-4858

Notre école veille à ce que les besoins de ces élèves soient bien connus et que leurs intérêts soient considérés au moment où se prennent des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur eux. L'élève est considéré comme l'acteur principal de sa réussite. Il a besoin d'être accompagné et soutenu

pour développer son autonomie. La direction de l'école St-Barthélemy a aussi un rôle important à jouer afin que tous les parents prennent une part active à la réussite de leur enfant. Elle doit soutenir son personnel pour qu'il mette en œuvre des moyens qui encourageront la collaboration avec les parents.

Enfin, le plan d'intervention (PI) demeure l'outil privilégié pour planifier les interventions devant être effectuées auprès des élèves handicapés, en difficulté ou à risque et leur permettre de progresser de façon optimale. Le plan d'intervention doit tenir compte de l'évolution de la situation, permettre de suivre les progrès de l'élève et d'évaluer les résultats des interventions effectuées.

## DIFFÉRENCIATION

« *La différenciation pédagogique est avant tout une manière de penser l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, une philosophie qui guide l'ensemble des pratiques pédagogiques. C'est une façon d'exploiter les différences et d'en tirer avantage. Pour sa part, le Conseil supérieur de l'éducation indique que la différenciation pédagogique « est une démarche qui consiste à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre à des élèves d'âges, d'aptitudes, de compétences et de savoir-faire hétérogènes, d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs et, ultérieurement, la réussite éducative »<sup>7</sup>*

Pour répondre aux besoins de chaque élève, les enseignants du programme primaire de l'IB de l'école St-Barthélemy sont soucieux de différencier leur enseignement pour répondre aux besoins de chaque élève afin de les amener le plus loin possible sur le plan des apprentissages tout en tenant compte de leur potentiel et de leur zone proximale de développement<sup>8</sup>. La différenciation est utilisée pour tous ceux et celles qui en ont besoin, incluant les élèves à haut potentiel intellectuel, ceux ayant des besoins particuliers, ceux possédant des rythmes de travail différents ou encore des façons d'apprendre différentes. La différenciation porte sur les contenus (ex : tâche), les structures (modalités d'organisation de la tâche), les processus (le comment de la tâche) et les productions (produits ou résultats de la tâche).

## AMÉNAGEMENTS ET STRATÉGIES POSSIBLES

Chaque élève est unique par son style d'apprentissage, ses forces et ses défis. Il a besoin d'accommodements spécifiques selon ses besoins afin de maximiser son plein potentiel. Chaque intervention est donc personnalisée. Plusieurs stratégies d'enseignement sont possibles et proposées dans le document « Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe »<sup>9</sup> que les divers intervenants de la communauté scolaire peuvent exploiter.

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec. (2006). *L'évaluation des apprentissages au secondaire. Cadre de référence*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 27

<sup>8</sup> La zone proximale de développement (ZPD) se définit comme la zone où l'élève, à l'aide de ressources, est capable d'exécuter une tâche. Une tâche qui s'inscrit dans la ZPD permet à l'élève en apprentissage de se mobiliser, car il sent le défi réaliste.

<sup>9</sup> Organisation du Baccalauréat International (2019) – *Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la classe*. Genève Suisse. p.13.





## APPROBATION ET ÉLABORATION DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

La direction pédagogique révise annuellement la politique d'éducation inclusive de l'établissement. Elle est ensuite présentée à l'ensemble du personnel enseignant qui la bonifie au besoin et se prononce sur sa conformité avec ses pratiques.

Tous s'assurent que la politique respecte les exigences du Centre de services scolaire de Montréal, du programme IB et la philosophie de l'établissement, puis elle est ensuite proposée au Conseil d'établissement qui l'approuvera. La politique ainsi adoptée est ensuite déposée sur le site web de l'école afin d'être accessible à l'ensemble de la communauté.

## DROITS ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Tous les membres de la communauté d'apprentissage détiennent à la fois des droits et des responsabilités dans la mise en œuvre de la politique d'éducation inclusive. Ils ont également le devoir de contribuer, lorsque nécessaire, à la rédaction et à l'application du plan d'intervention destiné aux élèves.

Direction et direction adjointe	
Droit	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être informée des besoins spécifiques des élèves afin de pouvoir assurer ses responsabilités à cet égard.</li></ul>
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cordonner l'élaboration et la mise en œuvre du PI;</li><li>• S'assurer que la communauté répond aux besoins spécifiques de tous les élèves;</li><li>• Prévoir un système de communication entre les différents intervenants;</li><li>• Offrir des perfectionnements aux enseignants;</li><li>• Promouvoir une culture scolaire axée sur la collaboration et le respect mutuel.</li></ul>

Professionnels et les services complémentaires (orthopédagogues, psychoéducatrice, orthophoniste, technicienne en éducation spécialisée)	
Droit	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être soutenus par la direction pour répondre à toutes leurs responsabilités.</li></ul>
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller et outiller les enseignants;</li><li>• Soutenir les élèves;</li><li>• Participer à l'élaboration du PI;</li><li>• Orienter l'élève vers une autre ressource au besoin.</li></ul>





<b>Enseignants</b>	
<b>Droit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bénéficier du soutien de la direction et des services complémentaires dans la mise en place et l'application des mesures spécifiques aux élèves;</li><li>• Avoir accès aux formations au besoin afin de mettre en œuvre des pratiques inclusives.</li></ul>
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consulter le dossier d'aide particulière des élèves;</li><li>• Consulter la direction au besoin;</li><li>• Collaborer avec l'enseignant titulaire (spécialistes);</li><li>• Se tenir informer des besoins éducationnels spéciaux;</li><li>• Soutenir l'élève;</li><li>• Participer et collaborer à l'élaboration du PI et le présenter à l'élève;</li><li>• Mettre en œuvre les moyens du PI en classe;</li><li>• Échanger avec les spécialistes, les professionnels, les éducateurs et les parents les stratégies du PI;</li><li>• Se perfectionner;</li><li>• Favoriser un climat de respect et de collaboration dans la classe.</li></ul>

<b>Parents</b>	
<b>Droits</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être informés des mesures mises en place pour soutenir leur enfant;</li><li>• Participer aux rencontres de suivi et aux plans d'intervention.</li><li>• Être reconnus comme partenaires essentiels dans l'éducation inclusive.</li></ul>
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir leur enfant dans l'accompagnement proposé;</li><li>• Participer à l'élaboration du PI;</li><li>• Collaborer avec l'équipe école en lien avec les besoins de leur enfant afin de soutenir sa réussite et son bien-être;</li><li>• Respecter les démarches et contribuer à un climat de confiance avec l'équipe-école.</li></ul>



École Saint-Barthélemy  
Programme primaire de l'IB  
Pavillon Sagard

7400, rue Sagard  
Montréal, Québec H2E 2S9  
Téléphone : 514-596-4858

#### Comité EHDAA

<b>Droit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être soutenu par la direction pour répondre à toutes leurs responsabilités.</li></ul>
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• faire des recommandations à la direction de l'école sur l'organisation des services aux élèves à risque et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.</li></ul>

#### Éducateur.trices du service de garde

<b>Droit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être soutenus par la direction pour répondre à toutes leurs responsabilités.</li></ul>
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir l'élève;</li><li>• Se tenir informer des besoins éducationnels spéciaux;</li><li>• Mettre en œuvre les stratégies du PI.</li></ul>

#### Élèves

<b>Droits</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être accueillis et intégrés dans la communauté scolaire, quels que soient leurs besoins ou capacités;</li><li>• Bénéficier des aménagements et mesures nécessaires pour favoriser leur réussite.</li><li>• Être respectés dans leur dignité, leur rythme et leur diversité.</li></ul>
<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner le meilleur de leurs capacités;</li><li>• Contribuer à l'élaboration de son PI au besoin;</li><li>• Utiliser les moyens et les outils proposés;</li><li>• Respecter les règles de vie de l'école afin de contribuer à un climat inclusif.</li></ul>

